



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

n°03-52-29062020

Date de la convocation : le 22 juin 2020

Date d'affichage : le 2 juillet 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE LUNDI VINGT NEUF JUIN, A DIX HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI SALLE LEO LAGRANGE\*, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, Maire.

\*Conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, afin de respecter les conditions des règles sanitaires en vigueur,

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, LEMAIRE-DELACROIX, LEJEUNE, SOWYK, ALLARD, OUARRAOU, DOUALLE, BOULARD, COTTON, BALZAC, DESILLE, LAPORTERIE, KEHR, BOULENGER, HAUGUEL, DUPONCHEL, FERMENT, GODEFROY, HUGUERRE, DESLANDES, MOULINET, CHAIB, BARBAY, MERON, DUMAIS, POIRREE.

**ETAIT EXCUSE :**

Monsieur DUQUESNE, qui a donné pouvoir à Monsieur LEJEUNE

**Election du secrétaire de séance** : Monsieur Quentin DOUALLE, est élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 32

Votants : 32

**OBJET** : Budget Principal – Compte Administratif 2019 – Adoption 7-1

Le compte administratif est le document budgétaire qui retrace la comptabilité de l'exercice tenue par l'ordonnateur.

Il permet de rapprocher les crédits votés lors de l'adoption du budget primitif de leur réalisation effective, constatant un résultat qui reflète la situation financière de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2131-31, L2343-1 à 2 et D2343-1 à D2343-10 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter et de voter le compte administratif dont les résultats se présentent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	17 998 210.39 €
Recettes	19 890 903.32 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 755 000.00 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>3 647 692.93 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	6 858 897.39 €
Recettes	5 487 526.82 €
Excédent d'investissement reporté	7 040 969.35 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>5 669 598.78 €</b>

<b><u>Restes à réaliser de la section d'investissement</u></b>	
Dépenses	2 959 726.91 €
Recettes	1 793 030.97 €
Déficit des restes à réaliser	1 166 695.94 €
<b>Excédent total de la section d'investissement</b>	<b>4 502 902.84 €</b>

#### **Récapitulation**

Excédent de la section de fonctionnement	<b>3 647 692.93 €</b>
Excédent de la section d'investissement	<b>4 502 902.84 €</b>

<b><u>EXCEDENT NET DISPONIBLE</u></b>	<b>8 150 595.77 €</b>
---------------------------------------	-----------------------

#### **ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2019**

Au 31 décembre 2019, le résultat net disponible pour l'élaboration du budget primitif 2020, s'élève à 8 150 595.77 € :

Reprise de l'excédent d'investissement 2018	7 040 969.35 €
Reprise de l'excédent de fonctionnement 2018	1 755 000.00 €
Résultat brut de l'exercice 2019	521 322.36 €
	-----
Résultat de clôture 2019	+ 9 317 291.71 €
Solde des restes à réaliser 2019	- 1 166 695.94 €
	-----
- Résultat net disponible pour le budget primitif 2020	<b>+ 8 150 595.77 €</b>

### **I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **I – A – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

En 2019, 83.83 % des crédits inscrits en dépenses réelles de fonctionnement ont été consommés, pour un montant de 14 654 806.20 € (+1.08 % par rapport à 2018). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges financières résultant du remboursement anticipé des emprunts économiques suite aux cessions des ateliers relais.

			Variation 2018/2019
011	Charges à caractère général	4 383 127,	-1,51
012	Charges de personnel	8 520 182,	1,82
65	Autres charges de gestion	1 641 674,	0,01
66	Charges financières	102 951,	603,25
67	Charges exceptionnelles	6 406,	-72,01
014	Atténuations de produits	463,	-45,47
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 654 806,20</b>	<b>1,08%</b>

#### **I – B – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits prévus en recettes réelles de fonctionnement ont été réalisés à hauteur de 104.02 %, soit un montant de 19 655 727.03 €. Cette hausse de 6.57% par rapport à 2018 s'explique essentiellement par les produits des cessions immobilières intervenues en 2019.

Sans ces dernières, les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de -2.31% en 2019.

			Variation 2018/2019
70	Produits des services	1 462 172,	-0,52%
73	Impôts et taxes	10 197 622,	-3,23%
74	Dotations et participations	5 367 153,	1,48%
75	Autres produits de gestion courante	358 058,	15,00%
76	Produits financiers	31,	3,33%
77	Produits exceptionnels (sauf cessions)	36 582,	-83,39%
013	Atténuations de charges	135 145,	-5,81%
<b>Sous- total hors cessions</b>		<b>17 556 766,</b>	<b>-2,31%</b>
775	Produits des cessions	2 098 960,	344,55%
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 655 727,03</b>	<b>6,57%</b>

## **II – LA SECTION D’INVESTISSEMENT**

L'épargne brute, à savoir excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 6 755 920.83 €.

### **II – A – LES DEPENSES REELLES D’INVESTISSEMENT**

En 2019, les dépenses réelles d'investissement, d'un montant total de 6 618 405.46€, sont réparties de la façon suivante :

- Dette en capital 761 399.89 €  
(intégrant le remboursement anticipé des emprunts économiques suite aux cessions des ateliers relais)
- Programme d'investissement 5 805 068.19 €
- Divers 51 937.38 €

### **II – B – LES RECETTES REELLES D’INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement 2019, d'un montant total de 2 144 122.63€, se décomposent comme suit :

- Ressources propres d'investissement 139 390.55 €  
(Taxe d'aménagement, Amendes de police)
- Subventions reçues 372 616.43 €
- Excédent de fonctionnement 2018 affecté à l'investissement 1 632 115.65 €
- Excédent d'investissement reporté 2018 7 040 969.35 €

Avant de se retirer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Gilles AMANIEU, pour exercer la fonction de Président de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, adopte le Compte Administratif 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Christophe BOUILLON

